



COLLÈGE DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Infirmières praticiennes spécialisées Le Collège des médecins modifie sa position à l'égard du diagnostic pour améliorer l'accès aux soins

Montréal, le 22 février 2019 – Les membres du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec ont adopté hier une résolution qui aura pour effet d'améliorer l'accès aux soins en modifiant sa position à l'égard du diagnostic. En effet, les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) seront autorisées à diagnostiquer les problèmes de santé courants¹ et les six maladies chroniques suivantes : le diabète, l'hypertension, l'hypercholestérolémie, l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique et l'hypothyroïdie. Un projet de règlement sera déposé prochainement au Conseil d'administration du Collège afin que cette orientation puisse entrer en vigueur.

Le Collège a toujours reconnu l'apport précieux des IPS et leur contribution à l'amélioration de l'accessibilité aux soins. Aujourd'hui, il fait un pas de plus en faveur de l'évolution des pratiques interprofessionnelles et convient que les compétences des IPS peuvent être davantage mises à profit pour le bien des patients du Québec.

« Notre objectif a toujours été de répondre le mieux possible aux besoins de la population », a déclaré le Dr Mauril Gaudreault, président du Collège des médecins. « Je me réjouis de voir que les pratiques évoluent au profit de l'accessibilité, de la qualité et de la sécurité des soins », a-t-il ajouté.

Le Collège rappelle l'importance d'un partenariat solide entre le médecin et l'IPS pour répondre à l'ensemble des besoins de santé. Il considère qu'une approche collaborative et complémentaire est garante d'une médecine de qualité, en plus de permettre une prise en charge efficace et un suivi optimal.

Le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel des médecins québécois. Sa mission : une médecine de qualité au service du public.

-30-

Renseignements : Caroline Langis
Relationniste de presse
Collège des médecins du Québec
Ligne média : 514 933-4179
Courriel : media@cmq.org

¹ Problème de santé courant : problème présentant les caractéristiques suivantes :

- incidence relativement élevée dans la communauté;
- symptômes et signes cliniques touchant habituellement un seul système;
- absence de détérioration de l'état général de la personne;
- évolution habituellement rapide et favorable.